

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du mercredi 24 novembre 2010 à 18h30

Absents et excusés : Alain BOUCAUT, Echevin; Nelly VERCAUTEREN, Grégory COURTOIS, Christophe CACHEUX, Claude LOCATELLI et Sébastien WATTECAMPS, conseillers communaux.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Zone de police du Tournaisis

Monsieur le Commissaire Divisionnaire HOOREMAN rentre en séance.

Monsieur BAUWENS le remercie de sa présence. Il profite de l'occasion pour relater les faits de vandalisme qui se sont déroulés un peu partout sur l'entité il y a quelques jours, et caractérisés notamment par des dégâts aux véhicules en stationnement, et également le jet d'un bac à fleur sur la voie publique.

Monsieur VINCENT demande si il y a des pistes concernant les auteurs des faits et s'il y a un lien entre les victimes. Monsieur BAUWENS répond aux deux questions par la négative.

Monsieur BAUWENS donne la parole à Monsieur HOOREMAN.

FINANCES

Le budget 2009 indiquait un déficit de 350.000 € qui a été compensé par une recette extraordinaire TFT de 4 X 88.000 €.

Le budget 2010 indiquait un déficit de 918.000 € qui a été compensé par l'imputation du boni budgétaire cumulé d'un peu plus de 900.000 €.

La norme minimale KUL est fixée à 242,5 policiers, alors que la zone fonctionne réellement avec 229 policiers qui ramène le calcul à environ 219 (car 4 policiers sont détachés + les malades). La zone compte également 50 administratifs.

Le budget 2011 a été établi sans les circulaires, avec des dotations fédérales égales par rapport à 2010 et des dotations communales gelées depuis 2009.

L'évolution des dépenses atteint une augmentation de 592.000 € soit 3% répartis comme suit :

- Personnel : 17.906.512 € (88%)
- Fonctionnement : 1.947.782 €
- TFT : 34.937 €
- Dette : 457.159 €

Soit un total de 20.346.391 €

Les recettes sont estimées à 18.912.798 €.

Le budget 2011 est donc en déficit de 1.433.592 €.

L'augmentation de 2% caractérisée par l'index ne suffit pas car il faut notamment tenir compte des évolutions barémiques et de la revalorisation statutaire. Au lieu de 2%, il faudrait une augmentation de 15% pour arriver à un équilibre budgétaire.

Monsieur HOOREMAN signale que l'on ne sait pas faire de miracle et que le budget est géré en bon père de famille.

SECURITE

La zone de police du Tournaisis est plus défavorisée que les zones de Mons et La Louvière. Les chiffres suivants sont présentés :

	<u>La Louvière</u>	<u>Tournai</u>	<u>Mons</u>
Population	78.000	88.000	98.000
Territoire	65	315	212
KUL	225,5	242,5	337,2
Policiers	236	225	335
Administratif (Calog)	62	50	81

Les principaux problèmes principaux sur la zone sont les suivants :

- Étendue du territoire importante;
- Frontière étendue de plus de 30 Kms avec présence de dancings et d'une structure routière très lourde à gérer.

La zone est donc attractive en matière de criminalité. Il y a en plus l'arrivée d'une criminalité itinérante des pays de l'Est.

Les résultats sont bons en matière de consommation de stupéfiants. Par contre il y a une augmentation des vols dans les véhicules, des tapages caractérisés essentiellement par des troubles de voisinage, et des accidents corporels bien que le nombre de tués les week-ends soit en diminution.

On note également une augmentation des taux d'alcoolémie : 14% de positif en 2009 et une moyenne de 25 % en 2010.

Conclusion, il faut être encore plus sur le terrain, mais pour cela il faut plus de moyens.

LES QUESTIONS

Monsieur VERSCHEURE demande comment on peut établir avec précision un budget alors que l'on n'a pas de résultat de compte depuis 2002 ?

Monsieur HOOREMAN signale que les prévisions budgétaires sont basées sur des données historiques et ce cela ne pose pas de problème pour leur établissement. Il restera encore le compte 2005 à passer l'an prochain. Tout devrait donc être en ordre pour fin 2011.

Monsieur VERSCHEURE demande pourquoi tant de retard ?

Monsieur HOOREMAN répond que le comptable de la zone est aussi le receveur de la Ville de Tournai, et donc sa masse de travail est très importante. Le secrétariat social de Bruxelles a tardé également à transmettre les données salariales.

Monsieur HOOREMAN signale que le budget doit être présenté en équilibre. Si il n'y a pas assez de recettes fédérales, c'est la dotation communale qui doit augmenter. Monsieur BAUWENS signale que l'augmentation aurait dû être supérieure à 2% depuis le début, mais la plupart des communes étaient réticentes, par manque de moyens.

Monsieur VINCENT signale que cette problématique revient depuis longtemps sur la table et qu'il n'est pas rassurant de voir la façon dont la comptabilité de la zone se tient. Il espère que les promesses d'amélioration seront tenues.

Il signale que 3 véhicules d'intervention sur le territoire (les week-ends et la nuit) c'est peu, vu l'étendue de celui-ci. Le problème des primes pèse lourds sur le budget. Qu'est-il envisagé en terme de prestations dans le futur ? D'autant plus que le personnel qui fonctionne actuellement est insuffisant et risque de s'épuiser (maladie, démotivation,...). La délinquance est en diminution mais nombreuses sont les personnes qui ne vont pas déclarer les petits délits à la police.

Monsieur HOOREMAN signale qu'il est prévu une diminution des heures supplémentaires en général de 25%. En plus des 3 équipes de nuit en week-ends, le dispositif est renforcé 2 week-ends par mois pour des problématiques précises. Les petites communes ne sont pas oubliées. La présence policière est en masse sur Tournai à 23 h et puis à 4 h du matin. Entre les deux les patrouilles interviennent sur les autres communes.

Monsieur BAUWENS signale qu'une visite du Commissariat « Becquerelle » pourrait être prochainement organisée pour le Conseil Communal.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

Monsieur HOOREMAN quitte la séance.

2. Finances communales

Compte communal de l'exercice 2009.

Monsieur BAUWENS informe l'assemblée que le Collège Provincial du Hainaut a, en séance du 21 octobre 2010, approuvé le compte communal de l'exercice 2009 aux montants arrêtés par le Conseil communal.

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA
Politique responsable : Alain BOUCAUT

3. Subsides aux sociétés locales

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'attribuer les subsides suivants :

- a) 375 euros au Conseil Consultatif des aînés, prévu au budget de 2010 à l'article 834/332-02. Les comptes ont été transmis.

- b) 3.700 euros à l'Harmonie Royale « La Concorde » - école de musique et orchestre des cadets, prévu au budget de 2010 à l'article 77202/332-02.
Les comptes ont été transmis.

Monsieur VINCENT précise que les prestations effectuées à la demande de la Ville sont des prestations rémunérées en plus de ce subside.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

- c) aux sociétés de jeux anciens et traditionnels, prévus à l'article 76301/332-02 et répartis comme suit :

- 1°) 500 € aux Bourleux de la Terrasse pour le tournoi du Rosaire qui a eu lieu en octobre 2010. Les comptes de la société ont été transmis.
- 2°) 500 € aux sociétés « Les Bourleux du Français » et « Les Bourleux de la Terrasse », en plus des subsides habituels, et ce pour couvrir une partie des travaux de remplacement de la couverture de la bourloire. La somme avait été prévue en modification budgétaire 01/2010.

Monsieur VINCENT signale que c'était le minimum que l'on pouvait faire.

- 3°) un subside de 125 € aux deux sociétés « Les Bourleux de la Terrasse » et « Les Bourleux du Français » - régularisation pour l'année 2009. Les comptes ont été transmis.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : B. BAUWENS

4. Biens immobiliers

- a) Bail emphytéotique de 99 ans en faveur du CPAS pour un bien sis chaussée de Tournai 21 à Bruyelle en vue d'y créer deux logements d'insertion.

Dans le cadre du plan d'ancrage communal du logement, il était prévu deux logements d'insertion à créer par le CPAS dans des immeubles restant à déterminer.

La Ville possède à Bruyelle, un bien sis chaussée de Tournai 21, inoccupé (ancienne maison des jeunes Patapouf). Le SPW – Département du Logement est venu visiter cet immeuble, pour déterminer s'il correspondait aux critères de salubrité pour pouvoir élargir aux subventions de création de logements d'insertion. C'est le cas. Deux logements pourront y être aménagés.

Les conditions de subventions sont les suivantes : le coût moyen d'un logement n'excède pas 52.000 € et le coût moyen hors TVA des travaux par mètre carré de superficie utile ne dépasse pas 1.050 € diminuée de 6 € par mètre carré de superficie utile. Si l'affectation en logement d'insertion est garantie pour une période minimale de 15 ans, les montants visés sont majorés de 20 %.

A l'unanimité, le Conseil communal décide de consentir un bail emphytéotique en faveur du CPAS pour une durée de 99 ans pour 1 € symbolique.

Monsieur RENAUT signale que le CPAS a besoin de ce type de logement. Il s'agira en fait d'un studio d'une chambre et d'un studio de deux chambres, équipés avec juste ce qu'il faut. Il est temps de faire quelque chose de ce bâtiment inoccupé depuis longtemps. C'est d'ailleurs Monsieur LEBLON, technicien communal qui va établir le dossier, pour une question d'économie.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Contrat de concession de travaux publics pour la construction de 12 logements sur le site de la Brasserie Soufflet.

L'ancienne brasserie Soufflet a été acquise et démolie avec les subsides pour les sites à rénover. La destination finale du site est le logement. La Ville a obtenu un permis d'urbanisme pour la construction de 12 logements, leur coût estimé en 2007 était de 1.680.709 € hors TVA.

Par 12 « OUI » et 1 « abstention », le Conseil communal décide :

- de réaliser une concession de travaux publics sans option d'achat dans le chef de la commune, sur base des plans du permis d'urbanisme précité ; il appartiendra donc au concessionnaire de se payer avec les loyers, la vente n'étant pas autorisée par le concessionnaire ;
- de reprendre les équipements publics sans frais à l'issue des travaux ;
- d'accorder un droit de superficie au concessionnaire.

Le dossier sera préalablement soumis à la tutelle régionale et des SAR avant d'être mis en concurrence.

Monsieur BAUWENS reconnaît que le dossier n'a pas été mis à disposition des Conseillers Communaux dans les temps. C'est une opération qui ne coûte rien à la commune, le concessionnaire se rétribuant avec les loyers. La durée d'un droit de superficie est fixée à 50 ans maximum, renouvelable.

Agents traitants : Samuel BASSETTO/Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Travaux publics

a) Travaux d'aménagement partiel des voiries dans le quartier du Centre – Périmètre de rénovation urbaine – Mode de passation de Marché

Le fonctionnaire délégué a octroyé le permis d'urbanisme pour l'aménagement partiel de voirie dans le Quartier du centre (arrière de l'avenue Edouard Sourdeau). L'auteur de projet nous a remis les plans définitifs, le métré et le cahier spécial des charges correspondants.

Ces travaux sont estimés à 153.717, 64 € TVAC

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le CSC, le plan et métrés, choisit l'adjudication publique comme mode de passation de marché et de fixe les critères de sélection qualitative.

Monsieur BAUWENS signale qu'il s'agit de la portion située à l'arrière du bâtiment Vercruysse (Grand Rue), à l'arrière de la maison espagnole et des garages Sourdeau. C'est travaux sont principalement prévus pour remédier aux problèmes d'humidité constatés.

Monsieur VINCENT espère qu'il y aura une corrélation avec l'ensemble du parking.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative et signale que c'est le même auteur de projet.

Monsieur VINCENT n'est pas d'avis que du trafic passe par la Crinquaine à l'avenir. Messieurs BAUWENS et DUDANT signalent que les autres projets ont été refusés par les hautes instances et qu'une réunion est prévue prochainement avec les auteurs de projets concernés.

Monsieur VINCENT demande si des contacts ont été pris avec la poste.

Monsieur DUDANT répond dans l'affirmative. Monsieur VINCENT souhaite recevoir copie des documents qui seront échangés avec la poste, pour la poursuite du projet.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Didier DUDANT

- b) Dossier UREBA – Travaux de remplacement des menuiseries à la Maison de repos du CPAS d'Antoing – travaux complémentaires.

Dans le cadre des travaux de pose de menuiseries extérieures à la Maison de repos « Le Moulin », le Collège a adjugé les travaux à la firme YPRADO pour la somme de 212.014,76 € TVAC. Des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires pour un montant de 50.104,99 € TVAC.

La justification des travaux a établie par l'auteur de projet ETDB.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ces travaux complémentaires afférents essentiellement à l'isolation, à la réfection de bétons et au renforcement de la sécurité des bâtiments.

Agent traitant : Herman LEBLON

Politique responsable : Didier DUDANT

- c) Travaux d'aménagement au cimetière de Péronnes : décompte des travaux.

Le décompte des travaux de l'entreprise TAELMAN s'élève à 80.011,93 € TVAC, pour un montant adjugé de 65.939,25 € TVAC. Comme le décompte est supérieur de 10 % à l'adjudication.

Les travaux complémentaires consistent essentiellement en terrassements et fondations, pose de gravier, couche végétale, plantations et 5 columbaris.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce décompte.

Monsieur VERSCHEURE demande si les travaux sont terminés.

Monsieur DUDANT répond par l'affirmative.

Agent traitant : Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

6. Loi sur les marchés publics

- a) Marché public : Achat d'un support tournant pour l'aménagement de l'auto-échelle du Service incendie

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le CSC, fixe du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrête des conditions du marché. L'estimation s'élève à 9.600 €, les crédits sont prévus à l'article 35101/745.51 du budget extraordinaire.

Monsieur VINCENT demande si cela vaut la peine de réaliser cet investissement car l'auto-échelle est vieille.

Monsieur BAUWENS signale qu'elle est très bien entretenue et qu'elle est donc encore en bon état. Elle a d'ailleurs été sollicitée récemment en renfort pour un incendie sur Tournai.

Monsieur VINCENT voudrait obtenir un cadastre du matériel.

Monsieur BAUWENS signale que la demande sera faite à Monsieur Eric ANDRE, Sous-Lieutenant.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Marché public : Achat d'un bateau pour le Service incendie

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le CSC, fixe le mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrête des conditions du marché. L'estimation s'élève à 12.000 €, les crédits sont prévus à l'article 35102/743.98 du budget extraordinaire.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Service incendie – Pré-zone opérationnelle du Hainaut Ouest

Dans le cadre de l'organisation des zones de secours, la pré-zone opérationnelle du Hainaut Ouest a été mise sur pied. L'objectif général de la réforme étant d'assurer un meilleur fonctionnement des services de secours et d'augmenter la sécurité des citoyens et des intervenants.

Le SPF de l'Intérieur lui accorde une subvention de 740.606,17 € valable jusqu'au 31.12.2010 pour la mise en place et l'atteinte des premiers objectifs fixés par le SPF.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les mesures prises dans le cadre de la pré-zone, à savoir :

- signature d'une convention entre le SPF de l'Intérieur et les 19 communes desservies pour déterminer l'utilisation des fonds mis à disposition et fixer les 5 objectifs à atteindre :
 - * coordonner la pré-zone opérationnelle
 - * optimiser l'application systématique du principe de l'aide adéquate la plus rapide,
 - * procéder à une analyse des risques au niveau zonal,
 - * réaliser un plan de redéploiement et d'acquisition du matériel
 - * utiliser un logiciel permettant de générer des rapports d'intervention.

- le budget des dépenses suivant :
 - * dépenses de personnel : 28.104 €
 - * acquisition de matériel divers : 162.500 €
 - * acquisition de deux logiciels : 62.500 €
 - * acquisition de matériel roulant lourd (1 autopompe et 1 citerne) : 500.300 €Soit au total 753.404 €, soit 12.797,83 € en plus de la subvention (soit l'équivalent de 2 € par habitant de la zone).

L'impératif est que tous les engagements de dépenses soient opérés avant le 31.12.2010.

Monsieur BAUWENS signale que la commune continue à se battre pour passer en zone Z mais qu'il y a une certaine réticence des hautes instances. Il y a peu c'est Antoing qui est intervenu sur Brunehaut, à deux reprises car plus près (aide adéquate la plus rapide), mais Antoing n'est pas rétribué pour des prestations sur Brunehaut, d'où la volonté de passage en zone Z, pour bénéficier de compensations financières.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Amendes administratives

La décision d'amende administrative prise par le fonctionnaire sanctionnateur provincial était jusque à présent notifiée comme acte administratif par le Bourgmestre, avec le contreseing du secrétaire communal.

L'article 119 Bis de la NLC prévoit que c'est le Conseil Communal qui établit la manière dont la sanction est notifiée à l'auteur de l'infraction.

Dans ce cadre, certaines communes ont délégué la notification des décisions directement au fonctionnaire sanctionnateur, ce qui facilite et réduit la procédure administrative. Le recouvrement de l'amende restant exclusivement à charge du receveur communal.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide de déléguer la notification de la décision au fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Le contrevenant sera donc averti directement par la Province et plus par la commune.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Culture – Mons 2015

Adhésion de la commune au projet de la Wallonie picarde dans la dynamique « Mons 2015 »

Les Bourgmestres de Wallonie picarde réunis le 06 septembre 2008 ont marqué leur accord pour adhérer collectivement à la dynamique et au projet Mons 2015.

En date du 24 mars 2010, le Collège Communal désignait Monsieur Vincent BERTHOLET comme agent relais technique référent pour Mons 2015 et prenait connaissance de la cotisation fixée pour les communes adhérentes, à savoir 0,50 € par habitant et par an pendant 5 ans.

Dans ce cadre l'agence culturelle de la Wallonie Picarde nous transmet une convention de partenariat.

Sur base des chiffres de la population au 01/01/2010, la cotisation s'élève à $7.557 \times 0,50 \text{ €} = 3.778,50 \text{ €}$ par an, de 2010 à 2014.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la convention de partenariat présentée.

Madame DELEPINE signale que Monsieur Vincent BERTHOLET sera invité dans le futur à un Conseil Communal pour expliquer le projet plus en détail.

Monsieur VINCENT signale que Lille 2004 a eu un gros impact et qu'il ne faut pas être à la traîne. Il estime que la somme de 20.000 € en 5 ans est conséquente pour la commune. Il pense que ce serait l'occasion d'impliquer l'ensemble des associations locales en créant, comme déjà demandé par le passé un conseil culturel.

Monsieur BAUWENS informe qu'une réunion a eu lieu avec tous les Directeurs de centres culturels de Wallonie picarde, et qu'un projet est sur le point de naître où Antoing serait mis en avant.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Viviane DELEPINE

10. Circulation routière

A l'unanimité, le Conseil approuve les règlements complémentaires de roulage suivants :

a) rue de la Pêcherie :

- Interdiction de stationner du côté pair le mardi à l'occasion du marché.

b) rue de l'Orphaverie :

- Abrogation du stationnement alternatif entre la Place du Préau et la rue Fontaine de l'Escaut afin d'interdire le stationnement du côté pair.
- La Chaussée est divisée en 2 bandes de circulation entre le n° 61 et le rond-point existant à son carrefour avec le RN 500.

c) rue Neuve :

- Interdiction de stationner à hauteur des immeubles 82 et 84 pour permettre un accès plus aisé aux services de secours au « Nouveau Quartier » de la rue Neuve.

Monsieur VERSCHEURE signale qu'il y a une erreur dans la phrase reprise à l'article 2. La phrase exacte sera communiquée lors d'une prochaine séance.

Monsieur VERSCHEURE signale que Madame GEURTS attend toujours la réalisation de son mur.

Monsieur BAUWENS répond que le service voyer ne donne pas suite au dossier.

Ce règlement est pris en attendant que l'élargissement prévu soit opéré.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Intercommunales

- a) I.G.H. – redevance pour occupation du domaine public par le réseau gazier

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la désignation de l'intercommunale I.P.F.H. pour percevoir la redevance due par I.G.H.

- b) A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ordre du jour des intercommunales suivantes :

- I.G.H. : Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2010.
- I.E.H. : Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2010.
- IDETA : Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2010.
- I.M.S.T.A.M. : Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2010.
- IPALLE : Assemblée générale Ordinaire du 15 décembre 2010

Monsieur VINCENT souhaite obtenir une copie du rapport stratégique pour cette Intercommunale.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Installations sportives

- a) Sous-concession particulière par la Ville d'Antoing de biens appartenant à la Région wallonne sis au grand large de Péronnes en vue de constituer une infrastructure de sports nautiques par le Tournai Yacht Club.

Le Tournai Yacht Club a un projet d'aménagement des pontons qui peut être subsidié par INFRASPORTS. Mais, INFRASPORTS n'octroie des subsides que si la Ville d'Antoing est titulaire de droits réels sur le bien en question. C'est la raison pour laquelle, en 2009, la Région a concédé les biens en question à la Ville et maintenant la Ville les sous-concède au Tournai Yacht Club.

Le Conseil Communal est invité à approuver la sous concession concernant l'objet ci-dessus conclue entre la Ville d'Antoing et L'Association sans but lucratif Tournai Yacht Club, représentée par BEUGNIES Jean-Paul, Président et Monsieur HERNOULD Ludovic, Administrateur.

Monsieur VIVIER présente un plan des infrastructures du Grand Large remis par IDETA lors d'une réunion à laquelle il a participé pour l'Adeps (RUE).

Monsieur BAUWENS s'étonne que la Ville d'Antoing n'ait pas été convié à cette réunion car des éléments importants ont été communiqués.

Monsieur VIVIER fait part de ses remarques concernant ce dossier :

« Concernant les infrastructures du grand Large :

« - Adeps – communauté française, accès fermé au public (touristes et riverains);

« - PYC – club de plaisance en subsides mais en zone sportive dans sa sous concession

« Ville Adeps, accès fermé au public, touristes et riverains;

« - Chantier Plaquet : accès interdit

« - nouvelle berge compensatoire à faire et à aménager pour le public;

« - zone naturelle à faire et à aménager pour le public;

« - Chantier Roelens : accès interdit;

« - TYC (voir ci-dessous);

« - Nouvelle berge du centre nature et sport : accès à définir;

« - La berge le long du chenal : accès interdit niveau aquatique mais pas au niveau « pédestre.

« La convention du TYC concerne un terrain qui pour le moment appartient à la ville en « gestion et la ville doit le sous-concéder au TYC afin de bénéficier des subsides « d'Infrasports.

« Points importants à ne pas négliger dans cette convention :

« - La définition élargie des sports nautiques (natation, voile, pédalos, kayak, etc...);

« - Garder la disposition du terrain pour la ville en cas d'événements;

« - Faire profiter de la zone parking à tout le public (3.620 m²);

« - Introduire la zone de baignade sur le site avec un système d'autorisation ou non selon « les mois de l'année et avec une surveillance (convention à mettre au point avec

« l'Adeps). - En effet, la zone de baignade actuelle est sur le site de l'Adeps et est « interdite au public;

« - Parler du chemin de Halage, de garder en libre accès au public en cas de réussite du « projet piétonnier aux abords du grand large;

« - Introduire dans la convention l'accès au club (niveau route, parking, installations « sportives);

« - Quid des zones de pêche ?

« - Quid de la compensation pour le public ?

« La compensation du grand large établie par le centre de nature et sports est une « compensation pour tous les citoyens, ne pas faire profiter d'un si bel espace pour une « trentaine de membres qui ne déboursent que 900 € durant 22 ans. En effet, « actuellement le site compte environ 80 membres avec la plaisance et les habitations « « sauvages ». La convention telle qu'elle est présentée va réduire ce club à 20-30 « membres privilégiés.

« Le groupe ouverture est évidemment favorable au maintien d'un club de voile sur le site « mais pas à donner trop généreusement un terrain sans avoir fait au préalable une

solide « convention. Si nous allons trop vite dans cette décision, nous serons déçus par la suite, « surtout lorsque le citoyen demandera des retours sur les fameuses compensations du « centre nature et sports.

On ne peut pas répondre avec précision à toutes ces questions par manque d'information. Il y aura lieu de recontacter le responsable du TYC dans ce cadre.

Messieurs VIVIER et VINCENT rappellent que cette sous-concession engage la commune pour 22 ans et qu'il faut donc avoir toutes les précisions nécessaires avant de statuer.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

b) Constitution d'une garantie bancaire de 10.000 €

Pour garantie de bonne exécution de ses obligations dans le cadre de la sous concession précitée octroyée en 2009 par la Région Wallonne à la Ville, cette dernière doit déposer une garantie bancaire de 10.000 € auprès d'un organisme financier, DEXIA en l'occurrence.

Le Conseil n'ayant pas statué sur la sous concession, ce point est également reporté à une séance ultérieure.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Alain BOUCAUT

13. Procès-verbal

a) A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2010

b) A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 6 octobre 2010.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE estime que les 4 poteaux d'éclairage public implantés au milieu des trottoirs avenue du stade ne sont pas très esthétiques, par rapport aux travaux d'aménagement réalisés.

Monsieur DUDANT signale que le dossier a été approuvé tel quel en son temps et qu'il n'a jamais été prévu de remplacer l'éclairage public, ce qui est très coûteux. De toute façon l'accès des PMR est aisé de l'autre côté de la rue.

Monsieur VINCENT souhaite que l'on se penche sur cet aspect, pour éviter ce genre de choses à l'avenir.

Monsieur DUDANT répète qu'il y a une présence massive de câbles en sous-sol dans cette rue, notamment des câbles de haute tension, et que le remplacement de ces poteaux aurait entraîné de gros frais supplémentaires.

Monsieur VIVIER souhaite savoir ce que l'on peut faire ou ne pas faire sur les chemins de remembrement. L'information lui sera donnée ultérieurement.

Messieurs BAUWENS et DUDANT mettent en avant le travail de prévention effectué par le service incendie et le service technique dans le cadre des récentes fortes pluies. Les pompiers d'Antoing sont également intervenus dans les communes avoisinantes, on les remercie.

Monsieur DUDANT signale que le PNPE a répertorié tous les points noirs de l'entité, ce qui permettra d'éviter des problèmes d'inondation. Le document est disponible à l'administration.

Monsieur VINCENT quitte la séance.